

Info Clubs du 04/11/2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous revenons vers vous suite à notre Infos Clubs d'hier au sujet des exonérations et aides au paiement de charges URSSAF et MSA.

Nous souhaitons vous alerter sur le fait qu'un report d'un mois supplémentaire a été accordé par les URSSAF et MSA pour effectuer les formalités déclaratives relatives aux exonérations et aides au paiement des charges sociales prévues par la troisième loi de finances rectificative. Les calculs et déclarations doivent être faits sur les DSN déposées le 5/11 ou 15/11 selon l'effectif de la structure.

Nous encourageons donc les clubs qui n'auraient pas encore effectué les démarches de faire le nécessaire auprès des organismes concernés. De plus, nous leur conseillons de se rapprocher de leurs gestionnaires de compte URSSAF et MSA pour toutes les questions techniques.

Notre direction Ressources Humaines / Juridique de droit social est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et apporter des informations complémentaires. Vous pouvez les contacter par e-mail à l'adresse e-mail suivante : rh@ffgolf.org

Avec tout notre soutien.

La Fédération française de golf